

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 664**

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure

ARTICLE 45

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« ses dispositions »,

les mots :

« les dispositions du cahier des charges ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.